



CARTE GRISE LA CHECK-LIST

- ✓ Une pièce d'identité en cours de validité
- ✓ Assurance du véhicule et permis de conduire
- ✓ La déclaration de cession du véhicule (cerfa 13754)
- ✓ Une demande de certificat d'immatriculation (cerfa 13750)
- ✓ Mandat d'autorisation spécifique (cerfa 13757*2)
- ✓ La carte grise signée par le vendeur avec la mention «*vendu le + date de cession* »
- ✓ Le contrôle technique datant de moins de 6 mois
- ✓ Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (*facture EDF, GDF, téléphone,...*)
- ✓ Votre carte bancaire ou des espèces pour le règlement